

COMMUNE
SENAIDE

<p>PROCES VERBAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

Séance du 31 mars 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente et un mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur KAARSBERG Georges, Maire.

PRESENTS : MM : KAARSBERG Georges, DETROYE Jean-Claude, KAARSBERG Thierry, BOUVIER Hélène, FOURCADE Jacques, MENESTREL Stéphane, SAUVAGEOT Flavien, SAUVAGEOT Yves, DEFRAIN Josiane, BIZOT Jean-Yves.

ABSENTS : MM. PIERDON Michel,
Mme DEFRAIN Josiane a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 27/03/2017

Date d'affichage : 03/04/2017

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

La séance est levée à 22h30, Réunion de Conseil 03-2017

N° 5-2017	Approbation du compte de gestion du CCAS de 2016
------------------	---

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, M. DERVIN, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont sincères et justifiés.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016**, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur **l'exécution du budget 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, M. DERVIN, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2016 du CCAS, à l'unanimité.

N° 6-2017

Adoption du compte administratif du CCAS de 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BIZOT Jean-Yves, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. KAARSBERG Georges; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	RESULTAT DE L'EXECUTION	
	Mandats émis	Titre émis (+ 1068)
TOTAL BUDGET	0.00	78.03
<i>Fonctionnement (sf 002)</i>	0.00	0.00
<i>Investissement (sf 001)</i>	0.00	0.00
<i>002 Résultat reporté N-1</i>	0.00	78.03
<i>001 Solde d'inv. N-1</i>	0.00	0.00

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
<i>Fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Investissement</i>	0.00	0.00	0.00

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes	Solde
<i>Fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Investissement</i>	0.00	0.00	0.00

- * Constate que pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes;
- * Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- * Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal a adopté de Compte Administratif 2016, du CCAS, à l'unanimité.

Le Maire n'a pas participé au vote.

N° 7-2017

Approbation du compte de gestion 2016 : service EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances

à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, M. DERVIN, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont sincères et justifiés.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016**, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur **l'exécution du budget 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, M. DERVIN, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2016 du service de l'eau, à l'unanimité.

N° 8-2017	Adoption du compte administratif 2016 : service EAU
------------------	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BIZOT Jean-Yves, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. KAARSBURG Georges; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	RESULTAT DE L'EXECUTION	
	Mandats émis	Titre émis (+ 1068)
TOTAL BUDGET	18 015.56	107 151.38
<i>Fonctionnement (sf 002)</i>	13 635.19	15 003.69
<i>Investissement (sf 001)</i>	4 380.37	5 088.30
002 Résultat reporté N-1	0.00	65 490.89
001 Solde d'inv. N-1	0.00	21 568.50
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes
<i>Fonctionnement</i>	13 635.19	15 003.69
<i>Investissement</i>	4 380.37	5 088.30

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes	Solde
<i>Fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Investissement</i>	0.00	0.00	0.00

- * Constate que pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes;
- * Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- * Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- * Le Maire n'a pas participé au vote.

Le Conseil Municipal a adopté de Compte Administratif 2016, du service EAU, à l'unanimité.

N° 9-2017	Approbation du compte de gestion 2016 de la COMMUNE
------------------	--

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, M. DERVIN, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont sincères et justifiés.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016**, compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur **l'exécution du budget 2016** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, M. DERVIN, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Le Conseil Municipal a adopté le compte de gestion 2016 de la Commune, à l'unanimité.

N° 10-2017	Approbation du compte administratif 2016 de la COMMUNE
-------------------	---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. BIZOT Jean-Yves, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par M. KAARSBERG Georges; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice

considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	RESULTAT DE L'EXECUTION	
	Mandats émis	Titre émis (+ 1068)
TOTAL BUDGET	135 183.37	254 111.56
<i>Fonctionnement (sf 002)</i>	113 634.89	133 536.96
<i>Investissement (sf 001)</i>	21 548.48	14 051.51
<i>002 Résultat reporté N-1</i>	0.00	60 040.13
<i>001 Solde d'inv. N-1</i>	0.00	46 482.96

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat / Solde
<i>Fonctionnement</i>	113 634.89	133 536.96	19 902.07
<i>Investissement</i>	21 548.48	14 051.51	-7 496.97

RESTES A REALISER	Dépenses	Recettes	Solde
<i>Fonctionnement</i>	0.00	0.00	0.00
<i>Investissement</i>	133 000	69 245	-63 755

- * Constate que pour la comptabilité principale, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes;
- * Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- * Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Le Maire n'a pas participé au vote.

Le Conseil Municipal a adopté de Compte Administratif 2016, de la Commune, à l'unanimité.

N° 11-2017	Affectation des résultats 2016 au BP 2017 de la COMMUNE
-------------------	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. KAARSBERG Georges,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016;
- Statuant sur les affectations des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016;
- Compte tenu de la dissolution au 31 décembre 2016 du budget annexe «service EAU » de la Commune de Senaide et de la réintégration de ses actif

et passif au budget principal, et de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016, dont les résultats à reprendre sont :

➤ Constatant que les comptes de gestion de l'exercice 2016 fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement CCAS	:	0.00 €
→ Un excédent de fonctionnement EAU	:	1 368.50€
→ Un excédent de fonctionnement COMMUNE	:	19 902.07€
→ Soit un excédent de fonctionnement 2016	:	21 271.60€
→ Un excédent reporté CCAS	:	78.03€
→ Un excédent reporté EAU	:	65 490.89€
→ Un excédent reporté COMMUNE	:	60 040.13€
→ Soit un excédent reporté de 2016	:	125 609.05€
→ Un excédent d'investissement de	:	61 262.42€
→ Des restes à réaliser	:	- 63 755.00€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation de la somme de **2 492.58 €** au budget primitif 2017 à la section d'investissement au **compte R. 1068**;
- Affectation de la somme de **144 387.04 €** au budget primitif 2017 à la section de fonctionnement au **compte R. 002**;
- Affectation de la somme de **61 262.42 €** au budget primitif 2017 à la section d'investissement au **compte R. 001**;

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

N° 12-2017	Budget Primitif 2017 de la COMMUNE
-------------------	---

Après présentation du budget primitif principal 2017 et, en considérant des différents éléments le constituant " dépenses / recettes " de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'adoption de celui-ci, comme suit.

➤ Section Exploitation (dépenses)	:	261 800 €
➤ Section Exploitation (recettes)	:	261 800 €
➤ Section Investissement (dépenses)	:	415 700 €
➤ Section Investissement (recettes)	:	415 700 €

Le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2017 de la Commune à l'unanimité.

N° 13-2017	TAUX IMPOTS LOCAUX 2017
-------------------	--------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales comme suit

Taxes	Taux 2016	Taux votés 2017	Bases d'imposition 2017	Produit correspondant
<i>Habitation</i>	13.78	13.78	157 900	21 759
<i>Foncier (bâti)</i>	10.29	10.29	97 000	97 000
<i>Foncier (non bâti)</i>	15.44	15.44	36 000	36 000
<i>CFE</i>	11.95	11.95	4 600	4 600
TOTAL				<u>37 848</u>

Le Conseil Municipal a adopté la délibération l'unanimité.

N° 14-2017	Subventions versées en 2017
-------------------	------------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser les subventions suivantes en 2017 :

- Ad3P : 100€
- ADMR Lamarche : 100€
- Sapeurs-pompiers Isches Ainvelle Senaide : 230€
- Souvenir Français : 60€
- Au petit bonheur des résidents de Lamarche : 50€
- Organisateur de 14 juillet : 230€
- Fanfare de Monthureux : 50€
- Provision : 80€

Les crédits seront prévus au BP 2017 de la Commune à l'article 6574.
Voté à l'unanimité

N° 15-2017	ONF : travaux sylvicoles 2017
-------------------	--------------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le devis n° DEC-17-866013-00217945-22412, de l'ONF, concernant les travaux sylvicoles, votés lors de la réunion du 23 février 2017, délibération n° 3-2017, pour un montant de 849.84€ ht.

Voté à l'unanimité

N° 16-2017	Travaux d'abattage 2017
-------------------	--------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de prendre l'entreprise WAECHTER de Senaide pour les travaux d'abattage pour la saison 2017-2018, en la forêt communale, au prix de 8,60€ /m³ HT pour le bois d'œuvre.

Voté à l'unanimité

N° 17-2017	Débardage saison 2017
-------------------	------------------------------

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de prendre l'entreprise LAPORTE de VAUDEVILLE (88) pour les travaux de débardage 2017-2018, en la forêt communale, au prix de :

- Parcelle 24 : 8.30€/m³ HT
- Chablis parcelles diverses : 9.00€/m³ HT
- Câblage : 80.00€ HT / heure

Voté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Président,
M. KAARSBERG Georges